

Liberté
Egalité
Fraternité
—
Travail
Solidarité
Justice

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

Bien penser
Bien dire
Bien faire
—
Vérité
Lumière
Humanité

Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, rue Ferrandière, 52.

ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.
Etranger..... Le port en sus
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur, Belle, rue Ferrandière, 52

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52
— LYON —
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous les bureaux de poste de France et de Belgique

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
52, Rue Ferrandière, 52
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

SOMMAIRE

La Revue Maçonnique. — Mémoire. — Esprit des Morts et des Vivants. — La Réforme de la Magistrature. — Patrie et Franc-Maçonnerie. — Une Infamie. — Le Franc-Maçon. — Prêtre et Evêque. — Cartes à jouer. — Le Monde Maçonnique. — La Neuvième aux Paysans. — Bibliographie. — Petite Correspondance. FEUILLETONS : Le Mariage d'un Franc-Maçon. — Société de Jésus.

LA REVUE MAÇONNIQUE

On trouve souvent, en *bouquinant* sur les quais, des ouvrages maçonniques. Aussi en ce temps où les livres vieux et nouveaux abondent dans les librairies et chez les bouquinistes, c'est vraiment une espérance bien folle que de prétendre cacher ce qu'on a nommé *Les Mystères de la Franc-Maçonnerie*.

Le véritable secret maçonnique, c'est le mot semestriel qui peut sans doute être volé une fois, mais qui alors est immédiatement remplacé. Et le franc-maçon actif, régulier, muni de son diplôme, du reçu du trésorier de sa Loge, et sachant le mot de semestre, peut être certain que tous les lecteurs des volumes de Leo Taxil ou de livres maçonniques égarés, n'entreront pas en espions dans les Ateliers où il sera, lui, reçu en ami et en Frère.

Nous n'avons donc pas été surpris de nous voir proposer quelques vieux ouvrages de l'époque où on lisait bien moins qu'à présent et où la Maçonnerie n'avait pas été étudiée dans le monde profane, comme elle l'est aujourd'hui. Mais en parcourant un volume portant pour titre : *Revue Maçonnique de Lyon et du Midi*, 1838, sous la haute direction des Vénérables des Loges lyonnaises, ce n'est pas sans étonnement que nous avons constaté qu'il s'agissait d'un journal de la Franc-Maçonnerie, vendu à tous, maçons ou non.

Quelques-uns ont tant émis de craintes quand le *Franc-Maçon* a paru ! Ah ! il n'est pas toujours facile d'avoir le consentement

même, même pour la meilleure œuvre. Donc, en 1838, la *Revue Maçonnique* se lisait sans qu'on fût affilié, et les profanes de 1886 peuvent l'acheter, dépareillée et à bon marché, chez les marchands de vieux livres. Et certes, ses rédacteurs ne ménageaient ni les formules maçonniques, ni les... ni les comptes rendus de fêtes et l'analyse des discours. Ils critiquaient avec une louable énergie la négligence des uns, l'indifférence des autres. Ils disaient hautement ce que doit être un franc-maçon dévoué et ils citaient les œuvres utiles négligées, abandonnées, soit par apathie, soit par de petites jalousies de coterie. C'est à cette attitude d'autrefois, pleine de correction et de fermeté qu'on doit, sans doute, l'influence actuelle de la Franc-Maçonnerie, et c'est en n'osant pas suivre ce loyal exemple qu'on perdrait les résultats acquis.

Il nous paraît donc fort intéressant de faire un retour en arrière et de puiser dans ce confrère du *Franc-Maçon*, en 1830, les citations les plus curieuses. Nous étonnerons bien les timorés, les indifférents, tous ceux enfin qui se plaisent encore, de notre temps, dans la résistance et l'inertie, en leur montrant comment la *Revue Maçonnique*, placée sous la direction des Vénérables, appréciait le devoir d'un vrai franc-maçon, et avec quelle verdeur de plume elle savait rappeler aux véritables principes.

MÉMOIRE

EN FAVEUR D'UN PROJET D'UNE SOCIÉTÉ DE PATRONAGE POUR LES JEUNES ENFANTS PAUVRES DE LA VILLE DE LYON ET DE SES FAUBOURGS.

Nous retrouvons dans la *Revue Maçonnique* de 1838 les origines de la Société de patronage des enfants pauvres. On lira avec intérêt cet exposé ; l'auteur de ce rapport est M. Bertholon qui vient de mourir tout récemment.

Aux Frères composant le Conseil central de la Maçonnerie lyonnaise, par le Frère CÉSAR BERTHOLON

J'avais résolu d'attendre dans le silence le résultat de vos délibérations sur la proposition que j'ai eu la faveur de vous soumettre, persuadé que vous en saisissez immédiatement l'esprit et la portée, et que jeter parmi vous une idée d'amélioration pour la société profane et de gloire pour la Maçonnerie, c'était semer dans un terrain fertile.

Mais vous l'avouerez, à tort ou à raison, j'ai cru remarquer un peu de froideur et d'indifférence dans l'accueil fait à un projet que je regarde à la fois comme éminemment social et maçonnique, et dès lors, comptant sur votre fraternelle obligeance pour une susceptibilité qui doit trouver son excuse dans la nature même de son motif, le désir de relever notre ordre en attachant son nom à la création d'une institution utile, j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous exposer, en peu de mots, les raisons qui m'avaient déterminé à vous proposer une Société de patronage pour les jeunes enfants pauvres de la ville de Lyon et de ses faubourgs.

Quand la Maçonnerie lyonnaise, lasse d'un repos indigne d'elle, est convaincue que les associations, aussi bien que les individus, n'existent qu'à la condition de remplir une fonction utile dans la société et n'obtiennent qu'une considération proportionnée à leurs services, voulut, par la création d'un Conseil central, se donner une vie nouvelle, c'est qu'elle sentit qu'il était temps de descendre des hauteurs de ses théories philosophiques pour en venir à l'application.

Après avoir longtemps médité sur les misères humaines, et recueilli dans leurs allégories la sagesse des anciens et celle des modernes, comme les abeilles entassent dans leurs ruches le suc de mille fleurs, les francs-maçons ne pourraient laisser passer, sans mettre la main à l'œuvre, nos jours fiévreux de transformation sociale. La Maçonnerie, que nos traditions antiques nous montrent dans l'ombre des siècles précédant l'humanité à travers les révolutions et la guidant vers un avenir meilleur, ne saurait s'arrêter. Une voix providentielle lui crie : « Marche ! marche ! Délégués de la Maçonnerie lyonnaise pour l'éclaircir sur ses travaux et lui donner une généreuse impulsion, refusez de vous associer au mouvement de notre époque, ce serait à la fois méconnaître et la destinée de notre ordre et la mission qui vous a été imposée.

Ainsi compris, notre rôle s'agrandit. Représentants d'un grand corps, vous avez assumé sur vous une dangereuse mais noble responsabilité. Si vos efforts restent impuissants, la Maçonnerie lyonnaise découragée retombe dans l'atonie et l'indifférence ; si, au contraire, vous parvenez à la ranimer par l'attrait d'honorables travaux, vous aurez servi tout ensemble la cause du progrès en lui rendant un auxiliaire puissant, celle de la Maçonnerie en lui donnant une glorieuse activité.

Pénétré de l'importance de la mission qui nous a été imposée, je l'ai acceptée sérieusement, et avec la volonté de travailler à l'accomplir. Dans cette pensée, j'ai cherché à me rendre compte de la situation actuelle de la société profane, de nos devoirs envers elle, et enfin, de ce qu'il nous était possible de faire.

La société, décomposée, semble porter dans son sein, au milieu des douleurs sans nombre, des croyances ennemies, des intérêts opposés et des systèmes divers qui y font fermenter le germe qui doit engendrer une organisation nouvelle ; notre époque apparaît à tous comme une époque de transition, chacun croit au progrès, et les plus obstinés partisans du passé ne diffèrent de l'opinion générale que par le degré de vitesse qu'ils pensent devoir imprimer à sa marche. Cette tendance progressive, une fois reconnue comme un fait, chercher les moyens de la régulariser et de hâter une transformation salutaire et désirée, créer les institutions qui peuvent y contribuer avec le plus d'efficacité sans trouble et sans ébranlement, tel m'a paru être le devoir de notre association, et, vous le dirai-je, devant une si grande obligation, j'ai rougi de l'exiguïté de nos

ressources. Toutefois, rien n'est impossible aux hommes de bonne volonté. Parmi les nombreuses institutions que réclament le plus impérieusement la justice et l'humanité, c'est à nous de choisir celle qui exigera le moins d'efforts ; après cette première création, la seconde sera plus facile, parce que la Maçonnerie grandissant ainsi peu à peu par ses propres œuvres attirera à elle tout ce que notre cité compte d'hommes éclairés et bienfaisants, et obtiendra de la reconnaissance publique une confiance qu'elle n'a encore pu acquérir.

Ainsi, mes Frères, si je parviens à vous prouver que l'institution que je vous propose de fonder, bienfaisante et progressive, facile à exécuter, doit en même temps augmenter la considération et la puissance de votre ordre, je lui aurai conquis votre suffrage et votre appui consciencieux auprès de vos respectables Loges. (A suivre.)

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Les tyrans aiment le facile ; ils réduisent l'art si pénible de gouverner à ce jeu de mots : « Je veux ; je ne veux pas. »
BOISTE.

Les philosophies que l'on enseigne ont quelque tendance à redevenir disputeuses, comme celles des anciennes écoles ; car elles accoutument l'esprit à prendre des mots pour des choses, et à se contenter de cette espèce de savoir.
FERRY.

Le langage a toujours été aux ordres des passions.
W. LOXE.

Dans tous les genres, la vérité est à la fois ce qu'il y a de plus difficile et de plus simple et de plus naturel.
M^{me} DE STAËL.

Le gouvernement despotique est bien facile ; il a pour constitution ces mots : « Je veux. »
VOLTAIRE.

Les sots jugements et les folles opinions du vulgaire ne rendront point malheureux un homme qui a appris à supporter des malheurs réels.
VOLTAIRE.

LA RÉFORME DE LA MAGISTRATURE

Tous les bons esprits se préoccupent actuellement des déficiences de notre organisation judiciaire, et il n'est pas sans intérêt d'examiner de près les questions si controversées de l'élection et de l'inamovibilité des juges.

M. Jeanvrot, un magistrat républicain des plus éclairés, a publié, en 1882, un ouvrage très remarquable sur ces deux questions, et une courte analyse de ce livre nous paraît utile pour détruire bien des préjugés et faire justice des aphorismes que les adversaires du système électif débitent avec dédain, au lieu et place de raisonnements.

Après avoir démontré que, jusqu'en 1789, les

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" 56

LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

Après avoir appelé, la folle se dissimula, tapie contre la porte, et attendit. Déjà, dans le sous-sol, les copeaux secs s'enflammaient en pétillant, et une fumée blanche et épaisse sortait par les soupentes. Mignot, réveillé bruyamment par cette voix inconnue qui l'appelait, se leva sur son lit. La voix appelait toujours : Mignot ! Mignot ! Il sauta à terre et alla à la fenêtre. Déjà une lueur rouge éclairait le mur opposé, et l'incendie faisait rage dans le sous-sol.

— Mais le feu est à la maison ! s'écria-t-il, effrayé, et il se précipita, appelant au secours et

ouvrant la fenêtre pour mieux voir ce qui se passait au dehors.

La voix inconnue appelait toujours : Mignot ! Mignot !

— Qu'est-ce, s'écria-t-il, j'y vais ! Au feu ! Au feu !

Et, sans prendre le temps de passer un autre vêtement que son pantalon et ses chaussures, il s'élança dans l'escalier pendant que sa femme et ses parents s'habillaient en toute hâte. Arrivé à la porte de l'allée, qui s'ouvrait intérieurement par un loquet, il tira à lui le lourd battant, et au moment où il avançait le buste dehors, il reçut en pleine poitrine un coup de couteau qui pénétra profondément, pendant que la folle murmurait, hideuse de joie : Tiens, misérable ! cette fois tu ne m'a pas échappé !

Mignot battit des mains, tourna sur lui-même et s'abattit comme une masse sur le seuil de la porte, qu'il obstrua de son corps inanimé. Mais Louise ne s'arrêta pas à ce délicieux spectacle de voir couler ce flot de sang rouge, qui faisait sur le trottoir, de plus en plus éclairé par l'incendie, un ruisseau de pourpre. Elle était entrée dans l'allée et, toujours son poignard à la main, elle attendait.

Elle n'attendit pas longtemps, Pauline, à peine habillée, descendait, elle aussi, appelant Jacques et s'inquiétant de son absence. — Où es-tu, où es-tu, disait-elle épouvantée, arrivant à portée de la folle. Au même instant, d'un coup terrible,

Louise lui enfonça son couteau entre les épaules ; mais le coup, mal assuré, avait glissé sur l'omoplate, et Pauline, poussant un cri affreux, rebroussait chemin et remontait l'escalier, suivie de la misérable insensée qui, maintenant, arrivée au paroxysme de la rage, hurlait à pleins poumons.

— Attends ! tu y passeras comme lui ! Je t'apprendrai à voler les hommes qui ne t'appartiennent pas ! Pauline n'eut que le temps de repousser la porte de l'appartement sur la folle qui y enfonça son couteau sanglant.

— Ah ! tu t'enfermes, mais tu brûleras ! tu brûleras ! tu brûleras !

— Qu'est-ce donc, mon Dieu ! demandaient affolés, le père et la mère Valin.

— Ne sortez pas !... ne sortez pas ! il y a un assassin qui nous attend là.

— Et Jacques ?

— Jacques, vociférait la folle ! il est là ! je l'ai tué ! je vous tuerai tous ! la maison brûle ! la maison brûle !

Et en effet, l'incendie devenait terrible, le rez-de-chaussée avait pris feu et bientôt la flamme allait gagner le premier étage où ces trois malheureux attendaient livides de peur, pendant que la folle tailladait la porte à coups de son couteau.

Mais l'alarme avait été donnée. Des voisins accouraient. En pénétrant dans l'allée, l'un d'eux heurta le corps de Jacques.

— Il y a un homme mort !

— Il saigne !

— C'est un assassinat !

Pendant que se croisaient ces propos, la folle, entendant ces clameurs, avait abandonné la porte qu'elle assiégeait pour aller se ruer contre ceux qui venaient la gêner dans son œuvre.

Une lutte épouvantable s'engageait au milieu des cris, des anathèmes et des hurlements. Enfin, la malheureuse était maîtrisée et réduite à l'impuissance. Pendant ce temps, Pauline, son père et sa mère sortaient enfin juste au moment où le plancher brûlant commençait à s'effondrer dans le brasier du rez-de-chaussée.

L'incendie éclatait alors dans toute son horreur, les fenêtres volaient en éclat, de longues fusées de flammes et d'étincelles pailletaient de toutes les ouvertures, la maison était perdue sans rémission, il n'y avait qu'à sauver les constructions voisines. Les habitants du second étage avaient fui par un autre escalier et des citoyens dévoués organisaient les premières mesures de précaution.

Il fallut bientôt s'occuper de la folle qui se tortait sur le sol, maintenue par quelques robustes voisins.

(A suivre.)

magistrats étaient essentiellement amovibles, puisque les rois interdisaient, suspendaient ou exilaient les Parlements, l'auteur aborde la période révolutionnaire dans un chapitre intitulé : « *L'inamovibilité pendant la Révolution.* »

Dans le rapport présenté par Bergasse, le 17 août 1789, sur l'élection des magistrats, on lit ceci :

« Le pouvoir judiciaire sera mal organisé si le peuple n'influe en aucune manière sur le choix des juges. . . . »

« Dans un pareil ordre de choses, il est bien peu à craindre que le juge, qu'une bonne opinion environne, courre le risque de perdre sa place : le peuple a trop d'intérêt à conserver un bon juge. »

« Il faudra donc que le juge soit inamovible après un temps désigné, et qu'il ne soit choisi que par le peuple, sans aucune intervention du prince. »

Adrien Dupont, Chabroux, André, Røderer, combattirent tous l'inamovibilité, la considérant comme absolument contraire aux intérêts de la justice. Une proposition de Tronchet, tendant à accorder l'inamovibilité, mais sous la réserve d'un scrutin d'épreuve, qui aurait lieu tous les six ans, trouva quelques défenseurs ; mais il est à remarquer que pas une voix ne s'éleva dans l'assemblée en faveur de l'inamovibilité à vie.

Ainsi, on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que tout aussi bien que dans un Etat monarchique que dans un Etat républicain, le principe de l'inamovibilité a été condamné, tant dans l'intérêt du pouvoir que dans l'intérêt du peuple.

Voyons maintenant quels ont été les résultats donnés par le système de l'élection populaire.

M. Jeanvrot divise l'organisation judiciaire, de 1790 à 1800, en deux phases.

La première période, de 1790 à 1795, comporte, par district, un tribunal composé de cinq juges élus par les assemblées primaires et renouvelables tous les six ans.

Dans la deuxième période, 1795 à 1800, il y a un seul tribunal par département, composé de vingt juges, élus par l'assemblée des électeurs du département.

Pendant ces deux périodes, il existe un tribunal de cassation, composé d'abord de quarante-deux juges, puis de cinquante, élus pour quatre ans, et renouvelables par cinquième tous les ans, par les assemblées départementales, à raison d'un juge par département.

Après avoir donné la liste des quatre-vingt-neuf magistrats élus, qui ont fait partie, pendant ces dix années du tribunal de cassation, l'auteur ajoute :

« Le tableau de la carrière de ces magistrats prouve suffisamment que le scrutin populaire, alors que la loi n'imposait au choix des électeurs d'autre condition que de nommer des hommes ayant trente ans d'âge et cinq ans de pratique judiciaire, a désigné, pour ainsi dire, d'instinct, aussi bien dans les élections de 1791 que dans celles de l'an IV, de l'an V, de l'an VI et de l'an VII, les hommes les plus capables et les plus dignes. »

Au surplus, un des plus ardents adversaires de l'élection des juges, M. Renouard, a rendu à ce personnel du tribunal de cassation l'hommage le plus complet. Il a dit que ce tribunal avait traversé les révolutions et leur avait survécu, parce qu'il n'avait jamais cessé de répondre au besoin d'unité et de justice qui avait été la cause de son existence.

Le tribunal de cassation, dit encore M. Renouard, s'était appliqué, dès son origine, à se tenir en dehors des influences du moment et à ne point sortir de sa mission, nettement tracée par la loi. Il s'était soumis aux puissances établies, sans cesser d'administrer impartialement la justice.

Ce qui vient d'être dit du tribunal de cassation est aussi rigoureusement vrai pour les tribunaux de districts et de départements, qui furent établis par la loi du 16 août 1790, aux termes de laquelle l'élection était faite par les électeurs du district nommés par les assemblées primaires, à raison d'un électeur par cent citoyens, et ne pouvait porter que sur des hommes ayant trente ans accomplis, et ayant été pendant au moins cinq ans juges, ou avocats exerçant publiquement auprès d'un tribunal.

Quant aux tribunaux criminels de départements établis par la loi de février de 1791, ils étaient composés de juges pris chacun, tous les trois mois et par tour, dans les tribunaux de district. Le président était élu, pour six ans, par les électeurs du département.

Il ne faut pas confondre ces tribunaux criminels ordinaires avec les tribunaux révolutionnaires qui du reste furent peu nombreux, ni avec les douze commissions révolutionnaires, établies en 1793 parce qu'on trouvait les tribunaux criminels ordinaires insuffisants, en raison du nombre considérable des délinquants, et parce que leur procédure paraissait trop lente et trop compliquée.

M. Berriat, qui a étudié l'œuvre des tribunaux ordinaires pendant la Terreur, constate qu'ils ont sauvé un grand nombre d'accusés, que dans leurs jugements le sentiment de l'humanité n'était pas étouffé par l'esprit révolutionnaire, et qu'ils firent preuve de modération, de conscience et d'indépendance, parfois au grand danger de la vie de leurs membres.

Voilà les résultats de l'élection des juges pendant la période la plus tourmentée de notre histoire.

Il est bon de citer l'opinion de certains hommes

qui ne sont pas suspects de tendresse pour le système électif appliqué à la magistrature.

« L'élection populaire, dit M. le duc de Broglie, aurait certainement l'avantage de faire entrer dans les tribunaux de chaque localité les hommes éminents de cette localité, et par conséquent de laisser en même temps peu de chances aux ambitions exotiques. »

M. Jules Simon affirme que la périodicité des élections ne peut en aucune façon porter atteinte à l'autorité ni à la dignité de la magistrature et il ajoute : « Il n'y aura pas un grand talent, ni un grand caractère qui ne soit perpétué par acclamation. »

Le 20 novembre 1815, Royer Collard disait à la tribune de la Chambre des députés :

« La Révolution nous laisse les juges à temps. Ainsi l'inamovibilité fut encore respectée. Le juge fut véritablement inamovible dans la durée assignée à ses fonctions. »

Ce fut l'homme de brumaire qui confisqua, avec toutes les libertés, celle qui avait le peuple de choisir ses juges et qui voulut mettre la nomination des magistrats dans la main du pouvoir, afin d'avoir une magistrature à ses ordres.

En résumé, l'élection a fait ses preuves. En exigeant des élus certaines conditions de science et d'expérience, on peut être parfaitement sûr que le choix du peuple ne se portera que sur les plus capables et les plus dignes. La nomination par le pouvoir exécutif est un non-sens dans notre système parlementaire.

En y réfléchissant, on voit qu'en nommant un député, le peuple ne sait pas s'il ne nomme pas un futur ministre de la justice, auquel les autres députés délégueront la nomination des juges, c'est-à-dire délégueront un mandat que les électeurs n'ont jamais pu avoir l'intention de leur donner.

L'indépendance des citoyens est entre les mains des juges, comme la gestion des affaires du pays est entre les mains des députés. Il faut donc que les citoyens soient consultés sur le choix de ceux qui peuvent avoir un jour à se prononcer sur leur fortune, sur leur vie, sur leur honneur.

Le juge inamovible à vie ne travaille plus et ne rend la justice que par routine.

Le juge inamovible à temps travaillera pour continuer à être digne des suffrages de ses concitoyens. Le suffrage universel pourra, en tout cas, réparer ses erreurs, tandis qu'en général le pouvoir s'entête dans les siennes.

Les constructeurs de formules ont dit qu'une magistrature élue serait une magistrature à plat ventre. Nous leurs demandons de comparer les magistrats de 1790 à 1800 avec ceux du premier empire, et de nous dire lesquels avaient le droit de porter haut la tête.

Patrie et Franc-Maçonnerie

On a pu lire dernièrement dans divers journaux réactionnaires l'entrefilet suivant plus ou moins agrémenté de réflexions peu obligeantes pour la Franc-Maçonnerie :

On donne de curieux renseignements sur un scandale inouï dont a été le théâtre une loge de Vincennes qui s'appelle le *Globe*.

Le 3 septembre dernier, le F. Trollet a fait à cette loge une conférence sur ce thème :

Les motifs devant faire désirer à la France, à la Franc-Maçonnerie française, surtout, que l'Alsace-Lorraine demeure Allemande.

Nous avons été profondément et douloureusement surpris par une nouvelle que nous ne pouvions croire même vraisemblable.

Le fait n'était malheureusement que trop vrai. Nous n'avons cependant pas voulu en parler dans ce journal avant que les puissances maçonniques n'aient elles-mêmes protesté contre un langage aussi antipatriotique et aussi coupable.

Nous n'avons pas eu à attendre longtemps.

Le conseil de l'Ordre du Grand-Orient a décidé d'autoriser la loge d'Alsace-Lorraine à ouvrir une souscription pour l'entretien des tombes des soldats français tués en Alsace-Lorraine, et a décidé de s'inscrire en tête de la souscription.

Le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient a, de plus, voté une motion exprimant le regret qu'un « sujet aussi douloureux pour le patriotisme français » ait pu être traité dans une loge, et constatant « le sentiment unanime de réprobation de la Franc-Maçonnerie tout entière contre cet acte de légèreté. »

Cette première protestation du Conseil de l'Ordre a été suivie des protestations individuelles des diverses Loges, placées comme celle de Vincennes, sous l'obédience du Grand-Orient de France.

Nous sommes heureux d'enregistrer le sentiment unanime de réprobation soulevée dans toute la Maçonnerie par la conduite indigne d'un de ses membres.

Nous ne saurions mieux traduire ce sentiment qu'en reproduisant ici quelques-unes des nombreuses protestations que nous avons reçues émanant des Loges.

Dans sa tenue régulière du 28 octobre, la L. « Les vrais Amis Fidèles », O. de Cetté, a reçu communication d'une note de la Chaîne d'Union, annonçant une conférence du Gr. Exp. de la L. « Le Globe », O. de Vincennes, ayant pour titre : « *Les motifs devant faire désirer à la France, à la Fr. Maç. française surtout, que l'Alsace-Lorraine demeure Allemande.* »

Considérant que, si le maçon aspire à la fraternité uni-

verselle, il a pour devoir avant tout de se dévouer entièrement aux intérêts et à la prospérité de la nation dont il fait partie ;

Considérant que la Maçonnerie a pour principe essentiel le patriotisme, sans lequel il n'y aurait plus d'émulation pour ce qui est beau et grand ;

Considérant qu'un Français ne doit jamais oublier les malheurs qui ont ensanglanté et démembré la France, et qu'il ne saurait rester indifférent en présence des vexations que subissent encore des F. soumis à la dure loi du vainqueur ;

Considérant qu'il y a crime à demander la nationalité allemande, pendant que les Français font des efforts et des sacrifices incalculables pour aider au relèvement ;

Considérant que la puissance maçonnique française, si elle tolérait un pareil scandale, verrait les maçons français se détacher à bon droit de son autorité ;

Par ces motifs, la L. « Les vrais Amis fidèles » protestant, à l'unanimité, contre l'annonce de la conférence du F. Trollet,

Demande qu'un blâme sévère soit infligé pour le choix d'un titre aussi anti-patriotique ;

Demande, en outre, qu'une enquête sérieuse soit ouverte sur le sujet développé. Et, dans le cas où les idées exprimées ne sauraient être acceptées par des maçons français, la L. est d'avis qu'une radiation sommaire doit immédiatement donner satisfaction à la Franc-Maçonnerie française.

Nous avons également reçu le texte du discours prononcé dernièrement à la Loge : *Les Enfants de Gergovie*, O. de Clermont-Ferrand par l'orateur de cette Loge.

Nous en extrayons le passage principal qui a touché au même sujet :

Vous voyez donc, mes Frères, qu'en entrant dans un Temple maçonnique, il faut faire abnégation de ses propres aspirations. Il faut n'avoir d'ambition personnelle que juste ce qu'il en faut pour être utile à ses semblables, et conquérir leur estime et leur affection. C'est là, mes Frères, qu'est la véritable récompense. Je ne doute pas, du reste, un seul instant, que vous n'avez sollicité l'honneur d'entrer dans la Maçonnerie que pour mettre à son service, c'est-à-dire au service de l'humanité, les capacités que vous possédez, le zèle et l'ardeur qui vous portent à faire le bien.

Mais là ne se trouve pas encore le rôle qu'a à remplir la Maçonnerie dans les années qui vont suivre. Notre ordre n'est pas seulement français, il est universel. Aussi, faut-il que nous, les francs-maçons français d'aujourd'hui, qui avons eu la chance de trouver toute ouverte la voie qui devait nous conduire à tous les progrès et à toutes les libertés, nous qui n'avons pas eu la Bastille à démolir et les préjugés à extorquer, il faut à notre tour, songer à ceux qui, dans les pays voisins, quoique aussi intelligents et aussi honnêtes que nous, subissent, comme par une sorte d'engourdissement moral, le joug des despotes qui les gouvernent et les exploitent.

Il est un poste redoutable et, par cela même, envié par les braves dans une bataille, c'est celui de l'avant-garde. Soyons aussi l'avant-garde ; portons la lumière chez ceux qui vivent encore au milieu des ténèbres ; soyons les propagateurs du progrès ; soyons les dispensateurs généreux de toutes les libertés. Et, le jour où sous la République universelle, nous pourrions, sans frontières, nous tendre la main et nous traiter de frères ; ce jour-là, la Franc-Maçonnerie aura fini sa tâche et bien mérité de l'humanité.

Nous pourrions alors accepter le langage tenu par un orateur, ces jours derniers, à la Loge « Le Globe de Vincennes » qui a prétendu que la Maçonnerie étant universelle, nous ne devrions pas penser à la guerre, qui est fratricide, dussions-nous ne jamais revoir nos chères provinces l'Alsace et la Lorraine. La Loge « Le Globe » qui l'écoutait, l'a applaudi et a approuvé par ses applaudissements les paroles de l'orateur. Je ne crains pas de dire hautement ce soir que, pour ma part, et (aucun de vous ne me contredira), je réprouve de telles paroles, car elles sont aussi antifraternelles qu'antipatriotiques.

Les Allemands en nous arrachant ces deux provinces, ont-ils songé un instant à la fraternité, ont-ils pensé au déchirement du cœur d'une mère à qui on enlève ses enfants ? Non ! n'est-ce pas ? Donc, jusqu'au jour où, pacifiquement, ou par la force, ils auront entendu nos justes revendications et reconnu nos droits, oui, jusqu'à ce jour la Franc-Maçonnerie française ne peut être que nationale.

Aussi, mes Frères, je saisis avec joie l'occasion qui m'est offerte pendant une tenue aussi brillante que celle de ce soir, d'envoyer à nos F. d'Alsace et de Lorraine, l'assurance de toutes les sympathies des maçons français, et si des Français ont oublié déjà la plaie saignante encore que l'on nous a faite, d'autres, et la majorité je l'espère, se souviennent de leurs F. alsaciens et lorrains et n'auront de joies sans limites, que quand ils pourront, comme eux, en prendre leur large part. J'espère que ce sont les sentiments de tous ceux qui m'écoutent et je termine cette trop longue allocution en souhaitant du fond du cœur la bienvenue à nos nouveaux F., et en les saluant par notre devise :

Liberté, Egalité, Fraternité, à laquelle j'ajouterai la triple acclamation nouvelle du dernier convent France, Alsace, Lorraine.

A la suite de ce discours, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« La Loge *Les Enfants de Gergovie*, réprochant du fond du cœur les paroles de l'orateur acclamé par la Loge *Le Globe de Vincennes*, « envoie à sa sœur la Loge *L'Alsace et la Lorraine, de Paris*, l'expression de toute sa sympathie et l'assurance de son dévouement aux intérêts si Français de nos FF. alsaciens et lorrains. »

UNE INFAMIE

Voici ce que nous lisons dans l'*Aveyron Républicain* :

La scène se passe à la cathédrale de Rodez. En présence de nombreux auditeurs, parmi lesquels beaucoup de jeunes filles et de jeunes garçons, Monseigneur tonne, du haut de la chaire, contre le gouvernement « qui chasse les curés des bureaux de bienfaisance pour les remplacer par des athées et par des francs-maçons, toutes gens qui n'acceptent la mission de secourir les pauvres que parce qu'ils espèrent y trouver l'occasion et le moyen de satisfaire leur odieux libertinage. »

Un jour, s'écrie Monseigneur, tous ceux qui m'écourent peuvent être certains de l'exactitude absolue de ce récit, un franc-maçon, délégué par le bureau de sa commune, sur la visite des pauvres, pénétre dans une mansarde d'aspect misérable. Une jeune femme est là, couverte de loques sordides et paraissant épuisée par la souffrance et par les privations. Après les compliments d'usage :

— Je suis bien malheureuse, dit-elle, et le bureau de bienfaisance ferait acte d'humanité en m'accordant quelques secours.

— Des secours ! reprit l'homme, tout le monde en veut et nous n'en avons pas pour tout le monde : il faut les gagner. . . .

Et en disant ce mot, il montra du doigt un lit ou un grabat, qui se trouvait dans un coin de la chambre. La pauvre femme comprit et elle se coucha ! (Vif mouvement dans l'auditoire.)

Je répète que ces paroles ont été prononcées textuellement par M. Bourret, en la chaire de l'église cathédrale de Rodez.

Au besoin, des centaines de témoignages en feraient foi.

Nous demanderons à Mgr l'évêque de Rodez de citer le nom du franc-maçon auquel il attribue cette odieuse histoire.

Il eût dû le faire le premier jour ; mais il ne le fera pas, par la bonne raison qu'il en a menti.

Être représentant de Dieu sur la terre, chargé d'enseigner la morale aux hommes, et ériger le mensonge à la hauteur d'un principe, c'est bien digne de l'évêque de Rodez !

Le « Franc-Maçon »

Les témoignages de sympathie ne manquent pas à notre journal ; chaque jour nous recevons des lettres élogieuses à l'adresse du *Franc-Maçon*, nous félicitant d'avoir entrepris cette œuvre de vulgarisation maçonnique et de propagande républicaine.

Parmi ces témoignages et ces encouragements, il en est qui nous touchent plus particulièrement : ce sont ceux émanant de nos confrères de la presse républicaine.

Tout dernièrement encore, la *Semaine fraternelle*, qui dirige M. Décembre-Alonnier, publiait les quelques lignes suivantes :

On nous demande quels sont les meilleurs journaux maçonniques : il y en a deux que nous n'hésitons pas à recommander et qui se complètent l'un par l'autre. Il y a d'abord la *Chaîne d'Union*, journal de la Franc-Maçonnerie universelle, rédigé avec talent, par notre vieil ami Hubert : au risque de blesser sa modestie, nous pouvons dire que c'est le journal maçonnique le mieux informé, non seulement de France, mais encore de l'univers.

Tout franc maçon sérieux doit lire cette revue, s'il veut se tenir au courant de tout ce qui se passe dans la Maçonnerie universelle.

Le deuxième, c'est le *Franc-Maçon*, qui se publie à Lyon : ce journal, qui paraît chaque semaine, s'occupe moins de la Franc-Maçonnerie intérieure ; il s'adresse au grand public, à qui il fait connaître les idées, les principes de l'institution, par des articles remarquablement rédigés. Aussi le *Franc-Maçon* a-t-il conquis une vogue méritée, et on peut le considérer, avec la *Fraternité universelle*, publiée par le Comité central théophilanthropique de Paris, comme l'un des bons organes anti-cléricaux.

Nous remercions bien vivement la *Semaine fraternelle* du témoignage d'estime qu'elle vient de nous donner. Il nous est particulièrement agréable, parce qu'il est pour nous, en même temps qu'un encouragement à faire mieux encore, l'affirmation que dans la voie où nous nous sommes engagés : la *Semaine fraternelle* et le *Franc-Maçon* marcheront toujours unis.

PRÊTRE ET EVÊQUE

Les luttes entre prêtres et évêques sont rares, d'autant plus rares qu'il en coûte plus au modeste curé de braver l'autorité épiscopale. Cependant, il nous est donné parfois de voir émerger de la grande légion des serviteurs de Dieu quelques prêtres aux allures libérales et indépendantes.

Aussitôt les foudres de l'Eglise se abattent sur lui.

C'est ce qui arriva à l'abbé Laguionie, curé de Siorac-de-Belevès, petite commune du département de la Dordogne.

Cet honorable prêtre avait eu le malheur de déplaire à son évêque pour ses opinions très libérales.

M. Nicolas-Joseph, évêque de Périgueux, n'aime pas qu'on lui résiste, et surtout qu'on manifeste des opinions républicaines en contradiction avec ses convictions personnelles. Ce prélat, qui ne trouve pas cependant que l'argent de la République sent mauvais, frappa d'interdit l'abbé Laguionie et lui donna d'office un successeur.

Celui-ci n'en resta pas moins dans sa paroisse où il était très aimé, et quand il mourut il laissa tout son avoir aux pauvres de Siorac.

Ses paroissiens reconnaissants se cotisèrent pour lui élever un mausolée dans le cimetière. J'oubliais de dire que l'abbé Laguionie s'était fait enterrer civilement.

Le 3 octobre dernier, le maire de la commune inaugura le monument funéraire, au milieu d'un grand concours de population.

Afin de donner plus d'éclat à la cérémonie, le maire fit sonner pendant une demi-heure. C'était pour nos aimables cléricaux une profanation. Songez donc !

Sonner les cloches pour la fête nationale du 14 Juillet, passe encore, les réglemens sont là, il faut bien obéir. Mais mettre les cloches en branle pour rassembler la paroisse autour de la tombe d'un prêtre interdit et d'un apostat, cela ne pouvait se passer de même !

Effectivement, quelques jours après, l'évêque de Périgueux adressait aux curés de son diocèse une ordonnance en quatre articles qui vaut son pesant d'or sous le rapport de la bêtise.

Ainsi, après avoir constaté, dans des considérants dont nous vous faisons grâce, que le maire de Siorac-de-Belvès avait requis la sonnerie des cloches « dans un but qu'aucune loi n'autorise ni ne peut autoriser, et que cette sonnerie illégale et impie avait eu pour résultat de troubler le lieu saint ». Nicolas-Joseph ordonne que la sonnerie des cloches soit interdite dans la paroisse de Siorac pour un mois, à dater du 3 novembre prochain.

Pourquoi cette date du 3 novembre, quand la « profanation » a eu lieu le 3 octobre? Nicolas-Joseph ne le dit pas. Nous aurions compris — si pareille absurdité peut se comprendre — qu'il eût mis les cloches en pénitence le lendemain même de la cérémonie civile. Mais trente jours après, c'est vraiment faire preuve de trop de réflexion et de trop de rancune.

Il y a mieux encore. L'article 2 de l'ordonnance épiscopale dit que « à raison de la profanation qui s'est accomplie au cimetière, le curé de Siorac s'abstiendra, à dater du même jour — c'est-à-dire du 3 novembre — et pendant le même laps de temps, d'y accompagner les morts. »

L'ordonnance épiscopale n'est rien moins qu'absurde. Pourquoi refuser ainsi à ceux qui mourront entre le 3 novembre et le 3 décembre la conduite dernière qu'on a faite à ceux qui sont morts entre le 3 octobre et le 3 novembre?

Il eût mieux valu dire : il est défendu à qui que ce soit de mourir pendant la pénitence des cloches. C'eût été plus logique et tout aussi sensé.

Nous ignorons ce que feront les habitants de Siorac; mais si nous avions un conseil à leur donner, ce serait celui de suivre l'exemple de leur ancien curé, l'abbé Laguionie. Il n'est pas utile de passer par l'église pour aller au cimetière.

CARTES A JOUER

Dernièrement un journal réactionnaire, soutien du trône et de l'hôtel, le *Nouvelliste de Rouen*, publiait sous le titre : *Les cartes à jouer*, un article dans lequel nous relevons le passage ci-dessous :

Avant le xv^e siècle, l'usage des cartes était peu répandu, on en fabriquait à Paris et dans six grandes villes. Mais on joua avec passion dans le siècle du Roi-Soleil, et la cour devint un véritable tripot : M^{me} de Montespan perdit un soir 700,000 écus, payés par Louis XIV, c'est-à-dire avec l'argent de la France.

La cour du roi devenue « un véritable tripot, » le souverain payant les dettes de jeu de sa maîtresse « avec l'argent de la France, » voilà une poignée de vérités sévères à l'adresse de la monarchie dont s'enorgueillit le plus le parti du *Nouvelliste*.

Nous félicitons notre confrère de l'exactitude et de l'indépendance de ses appréciations et nous nous permettrons de lui citer quelques anecdotes qui ne manquent pas de l'éclairer singulièrement sur son chemin de Damas.

Voici d'abord l'aspect d'un des salons de jeu —

« d'un des tripots » dit notre confrère — à la cour du Roi-Soleil. — C'est la princesse Palatine qui nous fait ces confidences.

« ... Les femmes de la cour couvertes de pierres précieuses poussent d'un doigt délicat leur enjeu sur le champ de bataille. Les hommes debout penchés derrière elles et noyés dans les parfums de leurs cheveux, le cou tendu, la bourse à la main, attendent l'oracle du Destin... Les joueurs sont comme des insensés; l'un hurle, l'autre frappe si fort sur la table du poing que toute la salle en retentit. Le troisième blasphème d'une façon à faire dresser les cheveux sur la tête : tous paraissent hors d'eux-mêmes et sont effrayants à regarder. »

Du reste, en ce moment, il n'y avait ni roi, ni reine, ni étiquette, ni politesse; seule la passion humaine était en mouvement; chacun y allant de sa vie ou de sa mort, de la dot de sa femme, ou du prix de son héritage.

« On joue le hoca chez le roi, écrivait M^{me} de Sévigné, et l'on y est volé, ruiné, comme dans un coupe-gorge. »

C'est à ce jeu qu'un soir M^{me} de Montespan perdit sept cent mille écus : heureusement que les coffres-forts du roi étaient bien garnis. La France n'était-elle pas là pour les remplir?

La reine légitime, l'insignifiante Marie-Thérèse, elle aussi, n'était pas en reste ! A sa mort, elle devait sur parole plus d'un million. Louis XIV acquitta religieusement la dette de sa femme, et le lendemain la basette ou le hoca recommençaient plus furieusement que jamais.

Puis trichait qui voulait. Cela s'appelait « corriger le hasard, » et plusieurs grands seigneurs sont traités par Saint-Simon « d'escrocs avec impudence et de fripons au jeu à visage découvert. »

Ces escrocs, ces fripons on les connaissait, mais on tâchait de leur rendre la pareille : à bon chat bon rat, et tout le monde en riait.

Le duc d'Antin, un des fils de la Montespan, avouait hautement avoir gagné sept cent mille écus un soir « qu'il avait corrigé le hasard. »

Et personne ne s'en étonnait, et personne ne lui en tenait rancune, et jamais il ne cessa de faire partie de la bonne compagnie.

C'était une revanche à prendre contre lui, et voilà tout !

Bien mieux, quand il fut véritablement avéré que le duc d'Antin était « un grec » qu'il avait été pris la main dans le sac, Louis XIV lui donna la surintendance des bâtiments. C'était certainement la meilleure place où un duc ingénieux pût pratiquer le tour du bâton.

La maréchale de La Ferté s'en tirait très spirituellement. Elle faisait appeler ses fournisseurs et leur disait : « Mettez-vous à cette table, jouons au lansquenet, je vous tricherai, mais comme vous me volez nous serons quittes et partant bons amis. »

On citait comme une des choses les plus extraordinaires de l'affection que mettait la duchesse d'Harcourt à vouloir passer pour une jeuneuse honnête. — « Et pourtant, dit Saint-Simon, sa hardiesse à voler était inconcevable : quand on la surprenait, elle niait, chantait pouille, mais empochait. » — Il est vrai qu'elle faisait métier de dévotion et baissait pieusement les yeux quand elle ramassait son gain.

Vous pensez bien que dans un tel tripot royal le souci des mœurs était la moindre des choses chez ces « honnêtes dames. »

Une fois, un banquier qui voulait se dégrasser, Samuel Bernard, jouait au lansquenet à Versailles. Ayant la main pleine d'or il la plonge dans la main de M^{me} de Flammarens, lui disant : — « Ma

belle, qu'en pensez-vous? » — « Va tout, » répondit la belle et le fou rire de gagner tout le monde, écrit M^{me} Tallard qui nous raconte l'anecdote.

Mais pourquoi donc ce jeu insensé à la cour du grand roi ?

Ecoutez d'Argenson : « Ce qui a soutenu le plus l'autorité royale de Louis XIV en France, ça été la ruine des grands et les effets du luxe. — Plus on est grand, plus on est ruiné, incommode, obéré, chacun espère aux bonnes grâces de la cour; de là vient cette servitude et cette obéissance à la tyrannie du gouvernement quelque mauvais qu'il soit; de là, l'impunité de la tyrannie. »

Et voilà pourquoi l'on jouait ! Et voilà pourquoi l'on se ruinait gaîment !

Et quel était donc l'argent qui circulait ? L'argent du peuple, l'argent de cette pauvre France que la royauté et ses courtisans avaient transformée en vache à lait pour la traire chaque matin jusqu'à épuisement.

Heureux temps, en vérité, que ces temps monarchiques !

LE MONDE MAÇONNIQUE

Nous recevons du *Souverain Chapitre la Prudence*, de Genève, un travail très remarquable et qui soulève une question assez importante pour tous les maçons.

Ce travail a été présenté par son auteur à l'atelier supérieur dont il fait partie et approuvé par lui. Nous sommes heureux de le soumettre à tous nos Frères et nous sommes certains que tous nos ateliers maçonniques se feront un devoir de mettre les questions soulevées dans cette étude à l'ordre du jour de leurs travaux, afin de leur donner la solution qui en découle naturellement.

Voici ce travail :

Prêtres et maçons ou inconséquence et logique

Qu'on nous permette un pareil titre dans un si grave sujet que nous nous proposons de traiter; bien que les mots qui le composent jurent de se voir ainsi accouplés. Mais les deux derniers, surtout, rendent si bien l'impression qu'a produite, en nous, le fait dont nous venons d'être témoin que, faute d'une meilleure, nous conserverons l'expression. D'ailleurs, le mot ne fait rien à la chose, qui est très sérieuse, très grave; puisqu'il s'agit de mort et d'enterrement maçonniques.

Il y a quelques jours, que dans une grande ville de notre libre Suisse, on célébrait des funérailles qui, étant donnée la connaissance de la vie et de la mort du défunt, auraient pu faire croire ou à une violation de la liberté de conscience, ou à une dérogation aux lois et rigueurs ecclésiastiques.

Voici le fait dans sa simplicité : *Trois prêtres romains procédaient en plein soleil à l'enterrement d'un franc-maçon, connu pour tel, et qui de notoriété publique, s'était suicidé.*

Depuis deux jours ce n'était qu'une voix dans la ville entière pour déplore cette fin tragique que personne ne s'expliquait. Doué d'un sens éminemment pratique, doux de caractère, conciliant en politique et en religion, notre regretté F. n'avait d'ennemi dans aucun parti. Aussi, tous les rangs de la Société, sans distinction d'opinion, assistaient à la cérémonie. Hauts magistrats et simples citoyens, administrateurs et employés, pasteurs protestants et prêtres libéraux se pressaient dans les rangs de l'honneur, afin de rendre un dernier hommage à l'esprit d'indulgence, personnifié dans un homme de bien.

Tous ceux-là étaient vraiment dans leur rôle; et tout porte à croire qu'ils apportaient dans cette démarche leur conscience et leur conviction.

Mais... les autres? les intransigeants du *Syllabus*

et de l'excommunication... qu'avaient-ils à faire dans ce rendez-vous funèbre de tolérantisme?... A quel esprit, à quel ordre obéissaient-ils en s'emparant de cette riche épave qui ne portait point leur marque, mais celle d'une autre société?...

Après avoir, comme tant d'autres hommes, flotté tour à tour entre les eaux de la foi la plus vive et celles de l'incrédulité la plus complète, ce F., de la bouche duquel nous tenons ces détails, avait fini par trouver dans cette nouvelle croyance, celle du G. A. D. M., de l'immortalité de l'âme et de la fraternité humaine, une seconde religion qui le soutenait et l'encourageait à vivre.

Deux choses avaient toujours dominé sa pensée : le besoin de croire et une indifférence profonde pour l'existence. A sa mort il occupait un poste éminent dans notre Soc. Maç.

Et ce pauvre naufragé de cinquante ans, après avoir fourni une longue et honorable course, avait soudain senti sa main défaillir et abandonner le gouvernail... Sa barque avait sombré par un temps sans nuages, au moment de toucher bientôt au port. Que s'était-il donc passé dans cette âme si douce et si bonne? Le doute et le dégoût l'avaient-ils envahie et couverte de leurs sombres vagues? Il le faut bien! pour que ne voyant pas le rivage, elle se soit laissée glisser dans l'Océan de l'inconnu. Paix et silence aux morts.

Mais, encore une fois : en se jetant sur ce varech insignifiant, que prétendaient-ils saisir, ces noirs forbans?... Eux dont le chef, ce soi-disant pilote, lance par dessus bord et noie impitoyablement quiconque veut librement naviguer en dehors de ses eaux.

Laissons la métaphore pour demander tout simplement à l'autorité ecclésiastique :

Si un récent décret de Rome, annulant les anciennes lois de proscription, accorde depuis peu, aux francs-maçons et aux suicidés une sépulture religieuse?

Dans ce cas, le nouveau mode d'agir du clergé romain s'explique de soi; et nous n'avons plus qu'à féliciter Léon XIII d'entrer ainsi, avec le siècle, dans des voies d'entente et d'accommodement. Non pas que la chose nous tienne tant à cœur, que nous nous réjouissions beaucoup à la pensée de savoir que l'encens, l'eau bénite et les tristes psalmodies de l'Eglise pourraient, un jour, entourer notre froide dépouille. Cependant, ne serait-ce qu'au nom de la concorde et de la tolérance, on aime toujours à apprendre que, même des malédictions vaines et des injures gratuites ont cessé.

Cependant aussi, nous sommes grandement porté à croire que la main qui, le 28 avril 1884, dans la fameuse encyclique contre la Franc-Maçonnerie, a édité, renouvelé, amplifié les anciens anathèmes, que la main qui a signé, il n'y a que quelques mois, la rentrée en grâce de la Compagnie de Jésus, avec retour de ses privilèges et avantages précédemment abolis; que cette même main puisse absoudre les sectateurs du G. A. D. M. Les Enfants de la Veuve et ceux de Loyola n'ont jamais fait bon ménage ensemble; et vouloir les confondre dans la même estime et le même embrassement, serait un comble d'inconséquence tel, que, bien qu'elle en ait, nous ne l'attribuerions pas à l'Eglise romaine.

Sous l'impulsion de ceux-ci, le facile pontife a dénoncé solennellement au monde religieux et profane, à toutes les puissances du ciel et de la terre : « Les crimes de l'abominable secte des libres-penseurs et des francs-maçons, ces serviteurs dévoués du royaume de Satan, qui lèvent insolamment la tête et dont l'audace n'a plus de bornes. » Parbleu, on le voit bien, leur insolence est manifeste, puisqu'ils en sont venus jusqu'à méconnaître la suprématie de Rome et à se faire enterrer pompeusement et rituellement par des curés romains en chape et en étole... Les monstres! l'ordinaire bon sens attribuera l'épithète à qui mieux elle sied.

Tout cela n'empêchera pas qu'il n'y ait loin de la réprobation publique de tous les membres d'une société, à la concession des prières et des cérémonies faites non moins publiquement, à un membre de cette société. Réprobation et concession émanant de la même autorité ou de ses représentants.

Quel est le mot de l'énigme? Inconséquence logique et pratique.

Cependant, qu'on ne se y trompe pas, nos modernes jésuites ne sont inconséquents qu'en apparence; au fond, ils ont pour eux la détestable maxime : « *La fin justifie les moyens.* » Un peu plus, un peu moins de sévérité ou de douceur, ici ou ailleurs... qu'importe! pourvu qu'il en reste quelque profit pour le bien de la cause.

Que l'on n'ait pas croire que nous concluons du

SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Études sur la Société de Jésus et les Jésuites

Par M. FERRER

Ancien Conseiller général du Rhône

ÉCRITS ET LEÇONS DES JÉSUITES

(Suite)

N'est-ce pas là, comme le disait le pape Clément XIII, le comble de la mesure du scandale?

Et que ne doit-on pas craindre d'une morale et d'une pratique, également contraires aux préceptes de la charité envers le prochain, autorisant par principe la vengeance que Jésus-Christ a abolie, tant par son exemple que par les paroles de son Évangile?

Que ne doit-on pas craindre encore d'une morale et d'une pratique qui rendent chaque particulier juge dans sa propre cause et celle des autres, qui anéantissent le gouvernement civil et politique, qui ruinent enfin jusque dans ses fondements la société civile et jettent partout la confusion et le trouble?

Comme le déclarait fort bien, au parlement de

Provence, le 4 janvier 1763, le procureur général du roi, Ripert de Monclar, « tout est équivoque vis-à-vis cette Société, vouée elle-même à l'équivoque; il semble qu'une sorte de duplicité est devenue nécessaire à tous les hommes depuis qu'elle s'est rendue puissante. »

Et comment, dès lors, peut-on tolérer les jésuites en France sans inconséquence? Comment est-il possible de les laisser exister et de les rendre Français? Faut-il encore rappeler à ce propos ce que M. Ripert de Monclar disait avec autant de vérité que d'éloquence?

« Vouloir, s'écriait-il, garder les jésuites pour les combattre, est un délire; vouloir les forcer à embrasser nos opinions est un projet chimérique et injuste; ce serait les rendre méprisables par une feinte malhonnête. Un jésuite qui s'avoue ultramontain se conforme à son institut, il remplit son état, il peut être chrétien. Celui qui prend le masque pour paraître Français, est un fourbe odieux, dont la haine contre nos maximes augmente par la contrainte. Il est impossible d'allier le feu et l'eau : il faut que les Français cessent d'être Français, ou que les jésuites cessent d'être jésuites. »

Quelques jours après, revenant sur ce sujet, dans l'audience du parlement de Provence, du 11 janvier 1763, toutes les chambres assemblées, le même procureur général ajoutait :

« Les jésuites sont des intrus, ils ne se sont introduits en France que sous prétexte de venir y étudier, et l'on prétend que leurs leçons nous sont devenues nécessaires : « Il faut, dit-on, qu'un étranger préside à l'éducation de nos enfants » pour les rendre vrais Français, et la nation « perdra ses principes si elle est abandonnée à « l'enseignement national; » c'est outrager le gouvernement, la magistrature, les universités, la nation et ses lois. O délire du fanatisme! »

opprobre de la raison? ô douleur de la magistrature!

C'est ainsi que s'exprimait, il y a plus d'un siècle, le ministère public du parlement de Provence. Que dirons-nous de plus? Faut-il croire que nous avons cessé d'être Français?

Il est de principe que, pour bien agir, il faut bien penser, et dès lors, est-il possible, en pensant mal, de ne pas mal agir?

C'est ce que nous allons examiner dans une série d'articles sous le nom de *Pratique des jésuites*.

En 1709, lors de la seconde publication des égaréments du P. Hardouin, il se passa à Marseille un fait assez étrange que nous signalons aux lexicographes à venir, puisque le *Grand Dictionnaire universel du dix-neuvième siècle*, de Larousse, ne l'a pas mentionné, et qui a été consigné en ces termes sur les registres de la congrégation :

« 1709. — 19 janvier. Accident très imprévu. »

« Mgr de Poudens, évêque de Marseille, défendit au père directeur de la congrégation de ne plus tenir le saint sacrement dans la chapelle, pour en donner la bénédiction avec le saint ciboire, après les vêpres, parce que ce n'était point l'usage des congrégations. Mgr l'évêque mourut subitement le 19 janvier d'une colique, qui l'épuisa si fort, que, voulant prendre un peu de repos environ vers midi, on le trouva mort dans son lit sur les 4 heures du soir. »

L'année suivante, un fait non moins étrange, un accident tout aussi imprévu que celui de M. l'évêque de Poudens, eut lieu dans la même ville de Marseille et fut consigné comme il suit sur les registres de la congrégation :

« 1710. — 12 septembre. Châtiment à un confrère. »

« Le 12 septembre, un jeune congréganiste, nommé Barthélemy Mariton, de Marseille, âgé de vingt-deux ans, menuisier de profession, fut trouvé mort le matin, couché sur son banc, quoiqu'il se portât si bien le jour précédent, qu'il avait travaillé jusqu'à minuit. On attribua cet accident à ce qu'il n'était pas assidu à la chapelle. »

Vers la même époque, Françoise Jourdan, épouse d'un nommé Esprit Béranger, de Marseille, apprit, par la rumeur publique, que son oncle, Ambroise Guys, avait débarqué à Brest avec une fortune considérable en or et en argent, une grande quantité de pierres et d'autres objets précieux, qu'il apportait du Brésil, avait été attiré dans la maison des jésuites de Brest, qu'il y mourut trois jours après, et que les bons pères s'étaient emparés de la fortune de son oncle, évaluée à huit millions.

Esprit Béranger présenta une requête aux juges de Brest pour avoir l'autorisation d'en informer; mais les jésuites l'ayant menacé de le faire disparaître, s'il ne renonçait pas à ses poursuites, le mari de Françoise Jourdan, intimidé et ruiné par deux ans de démarches en Bretagne, se vit obligé d'obéir à ces menaces.

En 1723, au moment où il se disposait à faire cesser les abus de la Société de Jésus, le pape Innocent XIII fut enlevé par une mort précipitée qui, selon le bruit général, n'a pas été naturelle. On dit hautement, dans le temps, qu'elle était l'ouvrage de la Société et le fruit de ses vengeances.

(A suivre.)

particulier au général. Malheureusement, le fait que l'on vient de lire n'est pas le seul que nous aurions à citer; toutefois, pour nous borner, on nous permettra de n'en citer qu'un qui, vu la position maçonnique considérable qu'occupait le défunt, a eu encore plus d'importance et de retentissement que le fait précédemment exposé.

De nombreux maçons de notre O. . . et des O. . . voisins en ont été témoins tout aussi bien que nous et pourraient en garantir l'authenticité au besoin.

Tout le monde a connu dans notre pays, au barreau comme à la Loge, une de ces personnalités rares, intelligentes, actives et d'une éloquence un peu bruyante, qui a disparu il n'y a que quelques années.

Laissant de côté les qualités de l'avocat et du citoyen, nous ne nous occuperons que du franc-maçon.

Dans son ardeur au travail, qui ne se démentit jamais et semblait dénier son âge déjà avancé, notre très illustre Frère avait conçu un dernier et vaste projet, un plan nouveau et gigantesque de manifestation maçonnique: « Il ne s'agissait de rien moins que de convoquer à Rome les représentants de tous les Orientaux des deux hémisphères, et d'y tenir, selon ses propres expressions, un Concile œcuménique maçonnique. Ce sera beau, disait-il, de voir réunis, de toutes les parties du monde, les vrais partisans de la Fraternité humaine, sans distinction de couleur religieuse ou de peau. Ce sera magnifique que de pouvoir à nous tous parler *urbis et orbis*. »

Il nous semble entendre ces deux mots résonner encore dans un cri strident, et tous ceux qui ont reconnu l'orateur dont nous voulons parler, les entendant tout aussi bien que nous.

« C'est dans ce vieux boulevard, ajoutait-il, désormais perdu pour les rois et d'où, pendant tant de siècles, ils lancèrent tant de foudres, fomentèrent tant de guerres, allumèrent tant de bûchers!... C'est là qu'il convient de tenir nos prochaines grandes assises, pour en lancer une encyclique parlant de paix, d'union, de concorde et d'amour, à tous les hommes vraiment dignes de ce nom. »

(A suivre.)

c'est que l'école neutre ne fait pas leur affaire, parce que l'instituteur, avec son programme débarrassé de religion, est plus libre dans son enseignement. Il n'y a plus aujourd'hui, dans les écoles primaires, de leçons contradictoires, parce que l'on n'y parle plus de la création du monde qui fait venir la lumière *avant le soleil*, le déluge universel, de Noé repeuplant la terre, de songes expliqués au roi Pharaon, de Josué arrêtant le soleil, de Jonas vivant trois jours dans le ventre d'une baleine, d'individus traversant le feu sans éprouver la moindre brûlure, etc., etc. Toutes ces sornettes, dignes des contes de fées, ont été reléguées — un peu tard, hélas! — avec les vieilleries; elles ont fait place à des notions de morale civique, de science positive tout à fait propre à former l'esprit de l'enfant, et à le préparer pour la vie pratique.

Les cléricaux craignent la nouvelle école publique, parce que son enseignement a revêtu son véritable caractère, parce que les notions d'instruction générale que l'on y donne sont forcément destructives des erreurs propagées par l'instruction religieuse. Voulant parer, ou tout au moins atténuer le coup terrible que leur porte notre enseignement national, ils ont imaginé l'école catholique, et, pour mieux tromper sur leurs intentions, sachant que les frères sont généralement détestés du peuple, ils ont même inventé l'école laïque catholique. Nous n'avons pas à nous étonner de cet acte de jésuitisme; il y a longtemps qu'ils pratiquent cette maxime qui leur est chère: « La fin justifie les moyens. »

Ils ont beau faire, ils marchent à la dérive et bientôt ils auront passé.

Dans un remarquable discours prononcé par M. Goblet, ministre de l'instruction publique, à la Chambre des députés, à propos de la loi sur l'enseignement primaire (1), je trouve un parallèle frappant entre l'école catholique et l'école laïque, entre les tendances des cléricaux et les intentions des républicains.

« Vous voulez, a dit le ministre, le peuple sous la tutelle paternelle et bienveillante sans doute de l'Eglise et des patrons obéissant à l'Eglise, tandis que nous, nous voulons le peuple libre et affranchi. Nous voulons le peuple affranchi de toute tutelle, sous la conduite de la raison éclairée. C'est à cela que nous travaillons par nos lois sur l'enseignement, et c'est là le secret facile à découvrir de la résistance que vous leur opposez (il parle aux monarchistes); vous voulez retenir la domination sur cette société nouvelle, mais elle vous échappe sans retour... »

(1) Séance du 26 octobre 1886. Réponse à M. de Mun.

Vous voyez, mes bons amis, que je n'inventais rien quand je vous parlais des tendances des cléricaux.

Je suis convaincu du reste que, dans nos affirmations touchant les tendances du clergé et de ses pieux défenseurs, vous m'avez plusieurs fois donné raison. Cependant, cela ne suffit pas; une approbation platonique sera toujours insuffisante. Il faut faire un suprême effort; si vous avez encore vos enfants dans les écoles religieuses, il faut les en retirer et les placer résolument à l'école laïque.

Je sais bien que pour l'ouvrier, surtout s'il travaille dans l'industrie, il y a de sérieuses difficultés à rompre avec ces gens-là. Il peut y avoir une question d'existence pour la famille. Cela ne montre que davantage les intentions de ces obstructionnistes du progrès. Mais tous les habitants de la campagne ne sont pas réduits à cette extrémité. Aussi, pour tous ceux qui sont à peu près libres de ces entraves, il n'y a pas à hésiter; tout retard apporté à la réalisation de cet acte, que j'appellerai volontiers de *salubrité morale*, est un accroissement au progrès, et vous savez qu'enrayer la marche du progrès c'est manquer à ses devoirs envers la patrie, l'humanité et soi-même. (A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

La 51^e livraison de la Grande Encyclopédie (prix: 4 fr.) vient de paraître chez les éditeurs H. LAMIRAULT et C^{ie}, rue de Rennes, 61, à Paris.

Elle contient un grand nombre d'articles intéressants, parmi lesquels nous citerons seulement une étude historique sur l'Anjou et un travail très complet sur l'Annam. Cette livraison commence le tome III. Envoi du premier volume, contre un mandat-poste de 25 francs.

Almanach populaire illustré du Franc-Maçonnisme pour 1887. — Nous apprenons avec plaisir l'apparition d'un almanach populaire destiné à répandre et à propager les idées et les principes de la Maçonnerie, à combattre cet éternel ennemi de nos droits et de nos libertés qu'on nomme le cléricisme.

Nous nous faisons un plaisir et un devoir de recommander à tous nos amis la propagation de cet almanach, qui s'adresse à tout le public et qui peut être un très puissant moyen de propagande.

L'almanach du Franc-Maçonnisme est édité par la librairie Charavay frères et C^{ie}, rue de Furstemberg, 4, Paris, et sera bientôt en vente dans tous les kiosques et toutes les librairies.

On peut dès maintenant s'adresser à l'administration du Franc-Maçonnisme.

Le prix de cet almanach est de 50 centimes. En voici le sommaire:

Fêtes républicaines. — Calendrier des grands hommes. — Les petits Chinois. — Les petits séminaires. — L'ange adorateur. — Bréviaire d'Histoire sainte. Les orgues de Saint-Nizier. — But de la Franc-Maçonnisme. — Dangers

de la confession. — Les cercles catholiques. — Morale maçonnique. — Dans les vignes du Seigneur. — Les crucifix des prêtres. — Cri du cœur. — L'inquisition. — Jacques Bonhomme et son curé. — Le sacré-cœur. — Le cardinal Bonnechose et la Salette. — A ma pendule. — Deux lettres de Pitou. — Le péché de Babylas. — Éléments constitutifs d'une bouteille d'eau de Lourdes. — Aquatofana. — Guignol et saint Michel. — La dénonciation du concordat. — Pensées de Diderot. — Caca. — Origine des biens ecclésiastiques. — L'honneur de la noblesse. — Logement des évêques. — Beautés de la superstition. — L'œuvre de la Franc-Maçonnisme. — Quelle dèche, mon empereur. — La peau du serpent.

Petite Correspondance

E. S., Salon. — C'est en effet le fait d'une simple erreur. Nous vous prions de nous excuser.

J., au Mans. — Bonne note est prise de votre changement de domicile. Recevez les amitiés de tous nos amis.

G., Arc-les-Grays. — Les bibliothèques des gares dépendent de la librairie Hachette. Il faudrait que la personne qui tient la bibliothèque demandât elle-même le journal à la maison Hachette.

AVIS DE RÉUNION

Comité de Direction du journal le Franc-Maçonnisme.

Réunion des délégués au Comité, samedi, 13 courant à 8 heures du soir, local habituel. Réunion très urgente.

AVIS

Le Franc-Maçonnisme rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera adressé deux exemplaires.

L'Administration du Franc-Maçonnisme, désireuse de faire participer ses nombreux lecteurs aux avantages d'une publicité peu coûteuse et très répandue, vient de fixer, ainsi qu'il suit, le prix des insertions dans le Franc-Maçonnisme:

ANNONCES (la ligne)..... 0 f. 25
RÉCLAMES — 0 50

Des conditions spéciales seront faites aux annonces périodiques ainsi qu'aux annonces de librairie.

Toutes les annonces ou réclames doivent être adressées à l'administration du journal, rue Ferrandière, 52, Lyon.

INSECTICIDE GALZY

DESTRUCTION INFAILLIBLE des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charaçons, etc.
Le kilog., 42 fr.; 100 gr. par poste, 1 fr. 95, cours d'Herbouville, 71, Lyon.

L'Administrateur-Gérant: J. REYNIER

LA NEUVIÈME AUX PAYSANS

Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi, depuis que nous avons en France l'instruction obligatoire, les cléricaux créent et entretiennent, dans les communes les plus importantes, des écoles libres, qu'ils décorent du nom significatif d'écoles catholiques? Avez-vous jamais songé à rechercher pourquoi, depuis que le gouvernement de la République a rendu tout entier l'enseignement du catéchisme au curé, tous les réactionnaires, orléanistes et bonapartistes, ne trouvent plus l'instituteur public à leur goût?

Je suis persuadé que vous n'avez vu dans leurs actes et dans leur façon d'apprécier les choses touchant l'instruction de vos enfants, rien que de très naturel. Le curé vous a répété sur tous les tons que l'école sans le catéchisme ne peut conduire qu'au vice et à la perdition, et vous l'avez cru. Ce qu'il y a de certain,

H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs PARIS 61, Rue de Rennes, 61

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Barthélemy, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Gary, professeur à l'École des chartes; Glusson, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Lavasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walta, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES hors TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° totalisant de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	Payables à raison	Chaque volume broché
1 franc	de 10 francs par mois	25 francs

LA PRINCIPALE
51, rue de Chartres, LYON
BUREAU SPÉCIAL
Pour l'Achat et la Vente des Immeubles et Fonds de Commerce
Directeur: M. LOUIS, défenseur au Tribunal de Commerce

USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE
BONTOUX Fils
à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)
Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments
Sièges inodores en faïence
Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

PHOTOGRAPHIE CÉLESTIN BILLARD
Rue Jean-Baptiste-Say, 22
(Près la gare de la Ficolle et du boulevard de la Croix-Roussé)
LYON

Portraits artistiques à l'huile ou au pastel et à l'aquarelle. Tout ce qui concerne la Photographie. Reproductions photographiques des portraits peints ou dessinés et au daguerrétype. Portraits après décès

ON OPÈRE TOUS LES JOURS PAR TOUS LES TEMPS ET ON SE REND A DOMICILE
On remet à neuf les anciens Daguerrotypes

Maison de confiance fondée en 1851
ACHAUME Fils
Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône, Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.
Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.
Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours; au comptant 2 0/0 d'escompte.

Le goûter, c'est l'accepter!!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le **Café Rousset**. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix: 4 fr. le kilo (le paquet de 250 gr.: 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.
Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DÉPÔT GÉNÉRAL
V. ROUSSET
HERBORISTERIE DE 1^{re} CLASSE
LYON, rue Thomassin, 22, LYON

IMPRIMERIE NOUVELLE

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES

52, Rue Ferrandière, 52
Près le quai du Rhône
LYON

Journaux
Thèses, Mémoires, Actions
Mandats, Prospectus
Factures, Têtes de lettres
Cartes de visite
etc., etc.

Labeurs
Affiches, Lettres de décès
Livrets de Société
Registres, Catalogues
Cartes d'adresse
etc., etc.

TRAVAUX DE LUXE, ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX